

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Mardi le 15 novembre 2021, 19h30
Bureau municipal

Sont présents à cette séance :

M. Richard Baril	M. Jean-Luc Boisclair
M. Nicolas Goulet	Mme Marie-Pier Bourassa
M. Jean-François Jodoin	Mme Noémi Robitaille

Assistent également à la séance : monsieur Guy Dupuis, maire, monsieur Gabriel Pinard, directeur général et greffier-trésorier et madame Maryse Bilodeau directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Mention : Maryse Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est responsable de cette présente séance.

2021-11-144

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre 2021
- 04 ADMINISTRATIF
 - 04.1 Approbation des comptes
 - 04.2 Calendrier des séances du conseil 2022
 - 04.3 TECQ 2019-2023 – programmation #3
 - 04.4 Dépôt liste des donateurs et rapport de dépenses (élections)
 - 04.5 Mandat GéniciCité pour demande d'autorisation au MELCC
 - 04.6 Rénovation bureau municipal
- 05 LÉGISLATIF
 - 05.1 Avis de motion et projet de règlement – Taxation 2022 (règlement 2022-01)
 - 05.2 Avis de motion règlement #2021-09 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 concernant la sécurité publique, le règlement #2017-01 sur la prévention et la protection contre les incendies et le règlement harmonisé #2021-06 concernant la garde des animaux.
- 06 URBANISME
- 07 HYGIÈNE DU MILIEU
- 08 VOIRIE
- 09 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 09.1 Service d'intervention d'urgence Civil du Québec (adhésion 2022)
- 10 LOISIRS & CULTURE
 - 10.1 Bibliothèque municipale - représentants 2022
- 11 CORRESPONDANCE
 - Demande de Financement de L'Association des Personnes Handicapées de Nicolet-Yamaska
 - CPTAQ : avis de non-conformité
 - Ville de Nicolet : réservoir d'eau
 - Renouvellement assurances FQM
 - Affichage poste à combler à la municipalité
 - Formation des élus à venir
 - Rapport MRC contrôle des insectes piqueurs 2021
- 12 VARIA
 - 12.1 Formation comités de la municipalité/ **point reporté**
- 13 Suivi des comités
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

2021-11-145

03 Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre 2021

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois d'octobre 2021, tel que présentés et sans lecture.

Adoptée

04 ADMINISTRATIF

2021-11-146

04.1 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 263 185.62\$.

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Boisclair et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

2021-11-147

04.2 Calendrier des séances du conseil 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que les documents servant à une prise de décision doivent être disponibles au moins 72 heures avant la tenue de la séance ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de Ville et qui débuteront aux heures indiquées (la séance du mois d'août étant retirée du calendrier):

Le lundi 10 janvier à 19h30

Le lundi 14 février à 19h30

Le lundi 14 mars à 19h30

Le lundi 11 avril à 19h30

Le lundi 9 mai à 19h30

Le lundi 13 juin à 19h30

Le lundi 11 juillet à 19h30

Le lundi 12 septembre à 19h30

Le mardi 11 octobre à 19h30

Le lundi 14 novembre à 19h30

Le lundi 12 décembre à 19h30

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

04.3 TECQ 2019-2023 – programmation #3

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

04.4 Dépôt liste des donateurs et rapport de dépenses

Tel que spécifié à l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports portant sur la Liste des donateurs et rapport de dépenses de tous les candidats de l'élection générale du 7 novembre 2021.

2021-11-150

04.5 Mandat GéniCité pour demande d'autorisation au MELCC

CONSIDÉRANT la phase deux du projet domiciliaire dont la municipalité de Sainte-Perpétue est le promoteur ;

Il est proposé par madame Noémi Robitaille et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de Sainte-Perpétue :

- mandate la firme GéniCité à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la réalisation des services municipaux et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- confirme l'engagement à transmettre au MELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- s'engage à entretenir les ouvrages des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée

2021-11-151

04-6 Rénovation bureau municipal

CONSIDÉRANT les besoins toujours d'actualité de reconfigurer le bureau municipal afin d'avoir deux bureaux distincts ;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de confection des plans à la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes par résolution #2020-02-24 ;

CONSIDÉRANT les changements à apporter aux plans et la préparation de l'appel d'offre en vue des travaux ;

CONSIDÉRANT le désir énoncé par le conseil via résolution # 2020-03-038 de mandater par invitation les entrepreneurs locaux ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil :

- de se prévaloir du PRABAM pour les rénovations des bureaux ;
- de mandater la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes pour revoir les plans, préparer l'appel d'offre et faire le suivi des travaux selon les honoraires soumis à l'offre de service du 27 octobre 2021 pour un montant maximal de 5 000\$ (admissible au PRABAM);
- d'autoriser la direction générale à procéder par appel d'offres sur invitation auprès des entrepreneurs locaux pour l'exécution des travaux.

Adoptée

05 LÉGISLATIF

2021-11-152

05.1 Avis de motion et projet de règlement – Taxation 2022 (règlement 2022-01)

Madame Noémi Robitaille donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant la taxation pour l'année financière 2022.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante, pour en faire partie intégrante.

Adoptée

2021-11-153

05.2 Avis de motion règlement #2021-09 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 concernant la sécurité publique, le règlement #2017-01 sur la prévention et la protection contre les incendies et le règlement harmonisé #2021-06 concernant la garde des animaux

Monsieur Jean-François Jodoin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement #2021-09 modifiant le règlement général harmonisé RM-2020 concernant la sécurité publique, le règlement #2017-01 sur la prévention et la protection contre les incendies et le règlement harmonisé #2021-06 concernant la garde des animaux.

Adoptée

06 URBANISME

Aucun point n'est traité

07 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est traité

08. VOIRIE

Aucun point n'est traité

09 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-11-154

09.1 Service d'intervention d'urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) (adhésion 2022)

Il est proposé par monsieur Richard Baril et unanimement résolu par ce conseil de procéder au renouvellement du service avec l'organisme S.I.U.C.Q. pour l'année 2022, selon les termes de la lettre du 10 octobre 2021, portant la contribution à 1.10\$/habitant, représentant un montant de 1 084.60\$.

Adoptée

10 LOISIRS ET CULTURE

2021-11-155

10.1 Bibliothèque municipale - représentants 2022

Il est proposé par madame Marie-Pier Bourassa et unanimement résolu par ce conseil de nommer madame Noémi Robitaille et madame Colette Laplante respectivement conseillère et coordonnatrice de la bibliothèque municipale, à représenter la bibliothèque municipale de Sainte-Perpétue pour l'année 2022.

Adoptée

11 CORRESPONDANCE

La directrice générale expose les sujets de correspondance générale reçus tels que mentionnés à l'ordre du jour.

12 VARIA

Aucun point n'est traité

13 Suivi des comités

L'ensemble des élus présents échangent sur les différents comités auxquels ils sont mandatés en lien avec leur fonction.

- Mise en place d'une équipe «fuites d'eau» pour l'hiver 2022
- OMH : Planification budgétaire similaire à 2021
- MRC :
 - o Quote-part représentent 30% revenus annuels de la MRC
 - o Sécurité incendie : projet réserve d'eau

14 Période de questions

20h45 : Deux contribuables présents à la réunion s'adressent au conseil municipal relativement aux sujets suivants :

- o Budget pour routes 2022
- o Gestion route Saint-Jean-Baptiste

2021-11-156

15 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h55.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Maryse Bilodeau
Dir. générale adjointe, secrétaire
trésorière adjointe